

COMMUNE DE MARCHASTEL

Réunion du Conseil Municipal

Vendredi 25 janvier 2019

20 h 00

- 1- **Facture rénovation de l'appartement communal** : en 2018, nous avons profité de l'opportunité laissée par le report du début des travaux de l'église pour lancer la rénovation de l'appartement. Le budget était déjà voté donc la dépense non inscrite en investissement. Etant donné que ces travaux sont payés en 2019, il est opportun de les inscrire en dépense d'investissement, cela permettra de récupérer la TVA soit environ 2000€ pour 20 000€ HT de travaux.

L'inscription de la dépense en investissement est adoptée à l'unanimité.

- 2- **Location de l'appartement** : les travaux étant terminés, il convient de mettre en location cet appartement. Pour cela, il faut faire plusieurs choix : location à l'année ou pour les vacances, meublé ou vide (si à l'année), fixer un tarif (à l'année, l'ancien tarif était de 400€/mois), charges... Il est à noter que cet appartement sera loué 2 à 3 semaines en février.

Il est décidé de louer l'appartement libre de meuble, 450€/mois, comprenant le chauffage, à partir du 1 mars 2019.

- 3- **Nouvelle répartition des sièges au conseil communautaire** : en janvier 2019, 4 nouvelles communes ont rejoint le Pays Gentiane : Condat, St Bonnet, Chanterelle, Montboudif. Cela entraîne une refonte de la répartition des sièges pour assurer la

Riom	2520	12
Condat	1006	5
Menet	567	3
Trizac	519	3
Valette	232	2
Cheylade	229	2
St Amandin	227	2
St Etienne	215	1
Montboudif	189	1
Apchon	187	1
Le Claux	187	1
Marchastel	153	1
Collandres	149	1
Lugarde	147	1
St Bonnet	116	1
St Hippolyte	116	1

représentation des communes. Le Conseil Communautaire propose la répartition suivante :

Chanterelle	94	1
-------------	----	---

Le nouveau conseil communautaire passe à 39 sièges pour représenter 6853 habitants. Le nombre de représentants de Marchastel ne varie pas, il s'agit de les renommer (titulaire et suppléant).

La nouvelle répartition des sièges du conseil communautaire est adoptée à l'unanimité. Désignation des représentants de Marchastel : titulaire : Robert Flagel, suppléant : Baptiste Emorine

- 4- **Demandes d'aides pour les voyages scolaires dans le secondaire** : il est bon de rappeler quelques principes et usages. Les établissements secondaires sont de la compétence du département et de l'Etat, donc leur financement aussi. L'usage local veut que nous ayons la possibilité de participer au financement d'1 voyage des ressortissants de la commune pendant leur scolarité en secondaire, aucun au lycée. Les demandes présentées par le collège de Condat rentrent dans ce cadre. Il s'agit de Courageux Wendelin pour un séjour au Lioran (coût 90€) et Conquet Emilie pour un séjour à Londres (coût 280€). Nous devons décider d'une participation et de son montant.

Une aide de 50€ sera octroyée à chacune des 2 familles. L'enfant concerné n'aura plus droit à aucune aide de la commune pendant sa scolarité en secondaire.

- 5- **Travaux sur la piste de La Rodde** : ils ont débuté le 7 janvier et sont conditionnés par les aléas climatiques. Dans la partie la plus pentue, quelques modifications des coupe-d'eau et de la nature du blocage ont été effectuées pour répondre au mieux à notre souci de pérennité et de coût des travaux (pour rappel, le chantier se monte à 20 000€).

- 6- **RIFSEEP et CIA** : pour rappel, le RIFSEEP est une indemnité de fonction, de sujétion et d'expertise (IFSE) versée annuellement. Elle tient compte de la technicité, de l'expertise requise et des sujétions particulières. Montant maximum/agent : 1500€. actuellement, l'employé municipal touche 45€/mois. Le CIA est le Complément Indemnitaire Annuel. Les critères de versement sont : l'investissement professionnel, assiduité, initiative... il est versé en 1 seule fois (= prime). Il n'est pas en place à Marchastel.

Le RIFSEEP de Bernard Roche est porté à 80€/mois. Le CIA est mis en place pour l'année 2019.

- 7- **Logement de La Poste** : nous avons évoqué la possibilité de prolonger la location de ce logement au bénéfice de M. Lebrun, gendre de M. et Mme Terraillon si celui-ci déposait et obtenait un permis de construire sur les fondations, à la sortie du village. Force est de constater qu'il n'y a pas eu dépôt de permis ni aucun contact avec M. Lebrun. Il y a donc lieu que la commune reprenne pleine jouissance des lieux. Pour cela, il faut récupérer les clefs, demander que l'appartement soit libéré de tout meuble.

L'accord n'ayant pas été respecté par M Lebrun, un courrier sera adressé à M et Mme Terraillon ainsi qu'à M Lebrun en vue de récupérer les clefs et libérer l'appartement de ses meubles.

- 8- **Parcelle ZL 6 section de Bressoles** : c'est une parcelle de la section de Bressoles, autrefois exploitée par JP Loubeyre. Les terres de ce dernier ont été vendues au GAEC Dumond qui veut également reprendre la ZL 6 d'une superficie de 3660 m2.

Le conseil décide d'attribuer l'usage de cette parcelle sectionale au GAEC Dumond dans les mêmes conditions que le précédent exploitant.

- 9- **Dossier FIL, Conseil Départemental** : il faut monter pour mars un dossier de travaux pouvant bénéficier du soutien du Conseil Départemental.

Sous réserve de découverte de dégâts consécutifs à l'hiver, 2 dossiers prioritaires émergent :

- Pont du Cros à Bressoles : il est en mauvais état et nécessite d'être étayé à chaque passage de camion. Du fait de la reprise des terrains de Bressoles par le GAEC Dumond, le chemin sera emprunté plus souvent. Un dossier FIL sera constitué.
- Descente Depy vers les Brechailles : par temps de neige ou de verglas, cette descente est dangereuse et nécessiterait la pose d'une glissière de sécurité. Un dossier sera constitué pour bénéficier du Fonds « amende de police ».

10- **Questions diverses** :